

Public/privé

Salaires, durée du travail, retraites: les fonctionnaires ne sont pas défavorisés

Ils ont en moyenne des salaires proches du privé, une durée du travail plus courte et des retraites plus élevées et plus longues

Le tableau ci-dessous compare les taux d'impôt sur le revenu pour l'année 2017 et à partir de 2018. Les documents en arrière-plan mentionnent la Sécurité Sociale et l'Assurance Retraite.

	En 2017	Dès 2018
Impôt sur le revenu	4,20 %	5,90 %
Impôt sur le revenu	2,40 %	2,40 %
Impôt sur le revenu	6,60 %	8,30 %

par François Ecalte

La grève des agents du secteur public invite à faire le point sur les différences entre les salaires, la durée du travail et les pensions de retraite des fonctionnaires et des salariés du secteur privé. Ces comparaisons présentent d'inévitables limites, car seules des moyennes peuvent être comparées alors que les caractéristiques des fonctionnaires et des salariés du secteur privé (qualification, âge...) sont différentes, mais elles permettent de montrer que les fonctionnaires ne sont manifestement pas défavorisés.

Leur salaire net moyen en 2015 (dernière année disponible) est proche de celui des salariés du secteur privé. Celui des ouvriers et employés de l'État (2 000 €) est certes plus élevé que celui de leurs homologues du privé (1 680 €). Mais celui des cadres est plus faible dans le public (3 060 € et 3 620 € hors enseignants), où les écarts hiérarchiques sont plus resserrés, que dans le privé (4 140 €).

"Ces comparaisons présentent d'inévitables limites, car seules des moyennes peuvent être comparées alors que les caractéristiques des fonctionnaires et des salariés du secteur privé (qualification, âge...) sont différentes"

Selon les réponses des agents aux enquêtes de l'Insee, la durée annuelle moyenne du travail à temps complet des fonctionnaires est inférieure d'environ 10 % à celle des salariés du secteur privé, en particulier parce qu'ils prennent 43 jours de congé et de RTT contre 27 dans le secteur privé. La durée annuelle du travail des fonctionnaires territoriaux et des enseignants est plus particulièrement faible. Les absences pour raison de santé sont plus fréquentes dans le secteur public, notamment dans les collectivités locales, sans que l'âge ou les conditions de travail expliquent cette différence.

Retraite plus tôt, plus longue, plus élevée

Les fonctionnaires qui ont liquidé leur retraite en 2016 ont validé une durée de carrière plus longue que les salariés du secteur privé. Cet écart résulte pour partie des règles de validation de périodes non travaillées (chômage, maternité...) et des bonifications de périodes travaillées qui sont plus favorables aux fonctionnaires.

Ceux-ci liquident leur retraite en moyenne un peu plus d'un an avant les salariés du secteur privé : 3 ans et demi avant pour les fonctionnaires dits "actifs", qui ont la possibilité de partir 5 à 10 ans avant l'âge minimum de droit commun, et 1 an après pour les autres fonctionnaires. De ce fait, et aussi parce que leur espérance de vie est un peu plus longue, la durée de la retraite des fonctionnaires est plus longue que celle des salariés du secteur privé.

"Les fonctionnaires liquident leur retraite en moyenne un peu plus d'un an avant les salariés du secteur privé"

Les pensions de retraite des fonctionnaires sont aujourd'hui en moyenne supérieures d'environ 400 € par mois à celles des salariés du secteur privé, pour les cadres comme pour les non-cadres, et l'écart pourrait augmenter dans l'avenir. En effet, le calcul des pensions sur la base du salaire des six derniers mois dans le secteur public préserve mieux le pouvoir d'achat des retraités que leur calcul sur la base des salaires des 25 meilleures années dans le secteur privé.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.